



Section **FO-DGFiP** de  
l'Aisne



## COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 21 JANVIER 2015

Boycotté lors de sa première convocation par l'ensemble des OS le 14 janvier 2015, ce CTL était réuni le 21 janvier 2015 à l'ordre du jour suivant :

- ◆ Pour avis
  - Evolution des emplois 2015

### ➤ **Evolution des emplois 2015**

Déjà largement évoqué lors des instances nationales, le rouleau compresseur de la destruction des emplois à la DGFiP nous offre sa funeste déclinaison pour le département de l'Aisne. En voici le détail :

Catégorie	A+ (IDIV CN)	A	B	C	Total
Suppressions	-1	-2	-2	-10	-15

***Il paraît (encore une fois cette année) que les agents C sont moins mis à contribution ...***

#### • **Détail des suppressions par structure :**

Structure	Catégorie			
	A+	A	B	C
Direction	-1	-1		-1
Saint Quentin Municipale		-1		
PTGC Hirson (Géomètre)			-1	
SPF Saint Quentin			-1	
SPF Soissons				-1
Paierie Départementale				-1
Trésorerie de Tergnier				-1
Trésorerie de Guise				-1
SIP de Saint Quentin				-1
Trésorerie de Saint Quentin CH				-1
SIE de Soissons				-1
SIE de Saint Quentin				-1
Equipe de Renfort				-1
Total	-1	-2	-2	-10

- A ces suppressions s'ajoutent les redéploiements d'emplois liés à la départementalisation des procédures collectives, entraînant la création d'une cellule adossée au PRS de Laon. Les emplois nécessaires à la création de cette cellule sont prélevés au SIE de Laon, soit :

**-1 B et -1 C au SIE de Laon**  
**+1 B et +1 C au PRS de Laon**

- Dernier aspect de ce point à l'ordre du jour, la mise en place d'une **équipe départementale de renfort** (EDR), par la circulaire RH2A/2014/10/1067 du 14 novembre 2014. Lors de ce CTL il n'a été abordé que l'aspect emploi de cette nouvelle EDR, les détails de sa mise en place au 1<sup>er</sup> septembre 2015 seront vus lors d'un prochain CTL.

Structure nationale d'emplois identifiée au TAGERFiP, son volume est déterminé par le DDFiP. Au 1<sup>er</sup> septembre 2015 il est le suivant :

**15 agents, soit 9 agents B et 6 agents C.**

Un « vivier local » a été constitué afin de pourvoir les éventuelles vacances d'emplois au 1<sup>er</sup> septembre, il est de **1 B** et de **2 C**.

Les élus **FO-DGFiP** ont interrogé la direction sur la situation du collègue inspecteur EDRA à la mise en place de l'EDR puisqu'il n'y est pas prévu d'emploi de catégorie A.

La direction nous a répondu que la DGFiP avait prévu le cas particulier de ces collègues, à savoir, s'ils n'obtiennent pas satisfaction au mouvement du 1<sup>er</sup> septembre 2015 ou s'ils souhaitent rester au sein de l'EDR, leur maintien sur cette structure.

**Les élus FO-DGFiP ont voté contre cette déclinaison départementale du PLF 2015 qui participe à la destruction programmée de la DGFiP et plus largement du service public.**

**Les élus FO-DGFiP :**  
**David Wlodarczyk – Sandra Vitel**

